

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danièle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMALLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du 1.1.8) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagnay : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chauvonne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) Saône : M. Yorand DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Robert STEPOURJINE

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINEAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSPERRIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), JP. MICHAUD

Délibération n°2018/004281

Rapport n°9.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibération du 30 juin 2016, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 14 juin 2018 a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 03/05/18

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé M. Michel JASSEY comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 03/05/18.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Juin 2018)

Mme K. ROCHDI et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par GRAND BESANCON HABITAT – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GRAND BESANCON et OPH DU DEPARTEMENT DU DOUBS HABITAT 25, pour un montant total de 1 540 438,00 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- a défini dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de chargé de mission rayonnement attractivité qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné ;
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Ressources humaines

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (DEEES, DAB, CRR, DSI, Grands Travaux, services environnement-cadre de vie et topographie)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur :
 - o le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de mission Enseignement Supérieur Recherche Vie Etudiante au sein de la direction économie, emploi, enseignement supérieur (catégorie A, filière administrative) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - o le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de manager de centre-ville au sein de la direction économie, emploi, enseignement supérieur (catégorie A, filière administrative) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - o le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de technicien en bâtiment au sein du département architecture et bâtiments (catégorie B, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - o le renouvellement, dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de 6 assistants d'enseignement artistique au sein du CRR sur les postes suivants :
 - o assistant d'enseignement artistique spécialité guitare basse à temps non complet,
 - o assistant d'enseignement artistique spécialité flûte à bec et hautbois baroque à temps non complet,
 - o assistant d'enseignement artistique spécialité piano à temps non complet.
 - o assistant d'enseignement artistique spécialité théâtre à temps non complet,
 - o assistant d'enseignement artistique spécialité violon à temps complet,
 - o assistant d'enseignement artistique spécialité formation musicale à temps complet.
 - o le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de technicien de maintenance et assistance informatique au sein de la direction des systèmes d'information (catégorie B, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - o le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de concepteur projeteur au sein de la direction grands travaux (catégorie B, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - o le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de mission plan climat au sein du service environnement cadre de vie (catégorie B, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - o le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de technicien topographe au sein du service topographie (catégorie B, filière technique) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Université d'été de l'Urbanisme

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 000 euros au Conseil Français Des Urbanistes pour l'organisation de leur Université d'été 2018.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Mardis des Rives 2018 - Convention d'accueil des concerts entre les communes et le Grand Besançon

MM. P. DUCHEZEAU, A. LORIGUET et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur les partenariats à intervenir avec les lieux d'accueil des concerts de l'édition 2018 des « Mardis des rives »,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les 9 conventions à intervenir dans ce cadre avec Vaire, Saint-Vit, Avanne, Deluz, Osselle-Routelle, Thise, Novillars, Montferrand-le-Château et Besançon.

Fonds d'aides « manifestations culturelles » - 2^{ème} attribution de subventions 2018 (subventions inférieures ou égales à 10 000 €)

Mme E. MAILLOT et MM. P. CURIE, P. DUCHEZEAU et E. DUMONT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de ces 7 subventions pour un montant total de 21 000 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations culturelles pour la deuxième session 2018.

Fonds d'aide « Manifestations sportives » - 2^{ème} attribution pour 2018 (subventions inférieures ou égales à 10 000€)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 8 subventions d'un montant total de 3 700 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le 2^{ème} semestre 2018 :

- 500 € au Football Club Montfaucon-Morre-Gennes-La Vèze pour le Trail de Montfaucon
- 300 € à l'association Doubs Paddle pour une Journée Paddle
- 300 € au SNB pour la Traversée du Besançon
- 500 € à l'ASPTT pour L'Ins'Pirey
- 1 000 € au Club Vélo Loisirs Nancray pour « La Sapinette 2018 »
- 300 € au Groupement Spéléologique du Doubs
- 400 € au Club Alpin Français pour le Trail Urbain « Besançon By Night »
- 400 € à l'ASPTT pour la Corrida Vauban

Meeting aérien de l'aéroclub Besançon La Vèze - demande de subvention

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'aéroclub Besançon-La Vèze pour l'organisation d'un meeting aérien les 29 et 30 septembre 2018.

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Caisse des Dépôts et Consignations – Partenariat Journées Granvelle édition 2018

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'acceptation du soutien financier de 2 000 € par la Caisse des Dépôts et Consignations au profit du Grand Besançon pour l'édition 2018 des « Journées Granvelle ».

Julienne Javel - Soutien 2018 à l'opération « 30 000 paniers solidaires »

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur le soutien du Grand Besançon à Julienne JAVEL à hauteur de 900 € pour l'opération « 30 000 Paniers Solidaires », pour l'année 2018.

Commission n°04 : Développement durable

Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » - Attribution d'une subvention à la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance de la démarche engagée par la Ville de Besançon,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 860 €, à la Ville de Besançon, pour l'organisation des Premières assises nationales des pollinisateurs.

Accompagnement à la création d'activités agricoles - Attribution d'une subvention à l'AFOCG 25

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'AFOCG 25 en 2018,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement correspondante.

Convention de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels FC - réflexion sur le pâturage des collines de la vallée du Doubs

M. P. CONTOZ, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le principe de signer cette convention,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- les 6 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 32 998 €,
- la demande de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 3 075 €.

Programme d'aide à l'accession à la propriété – Labellisation aux Auxons

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la demande de labellisation de la société BABEAU-SEGUIN pour 1 logement situé aux AUXONS, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €.

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la demande de subvention de M. et Mme VALLET correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. ROBELIN et Mme LENOTTE correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. GUERARD et Mme GAUTHIER correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 JUL. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président